

SALAM/NORD PAS DE CALAIS

***Soutenons-Assistons-Luttons
Agissons pour les Migrants***

Propositions-Automne 2019



« Propos tenu par Emmanuel Macron lors du transfert des cendres de Simone Veil au Panthéon »

Vers une immigration respectueuse

La situation actuelle (en France comme à l'international) exige une actualisation annuelle de nos propositions et un réinvestissement d'énergie pour que nous soyons, une fois de plus, force de proposition.

Notre force est que, derrière les statistiques, derrière les chiffres qui abondent dans les discours et dans la presse, les milliers de migrants restent pour nous des milliers de visages : des êtres humains.

Après les avoir raillées, les différents gouvernements avaient finalement rejoint nombre de nos propositions :

Distribution de repas, douches, WC, accueil de jour, CAO, CAP, CAES...

La politique actuelle du refus de ce qu'ils appellent « points de fixation » provoque un retour en arrière...

Et nous qui espérons qu'ils iraient enfin jusqu'à réétudier les accords de Dublin !

Les bateaux qui sauvent les gens de la noyade en Méditerranée ne trouvent plus de ports d'accueil...

Le passage au Royaume Uni est de plus en plus contrôlé.

On nous dit que la frontière est totalement étanche.

C'est faux, mais le passage demande sans cesse de la réactivité face aux évolutions des contrôles. Les migrants prennent du coup de plus en plus de risques (sur les autoroutes, par la mer...), faisant les choux gras des passeurs.

Soit leur séjour sur notre littoral se prolonge et rend son côté précaire de plus en plus insupportable, soit ils ont recours à l'éloignement de Calais : ils partent de plus en plus en amont. Les prix ont connu l'inflation !

On leur dit : « Venez en CAO (Centres d'Accueil et d'Orientation, lieux de mise à l'abri) ou CAES (Centre d'Accueil et d'Examen de Situation) ».

Bien sûr, nous souhaitons que tous aient accès à un confort minimal (un toit, un lit, une douche...)

Mais compte tenu du fonctionnement des demandes d'asile, nous refusons tout placement dans la coercition. Sinon on prépare un retour rapide dans les 24 ou 48 h.

On nous a dit : « Ces gens-là ne demandent rien à la France, ils n'ont pas leur place ici. »

Mais pour qu'ils aient envie de demander quelque chose à la France, c'est-à-dire pour qu'ils aient envie d'y rester, ne faudrait-il pas qu'on leur offre autre chose que de dormir sous un buisson ou sous une bâche avec la peur d'être réveillés au milieu de la nuit par un jet de gaz lacrymogène et par les coups de pied des forces de l'ordre ? Ne faudrait-il pas qu'il n'arrive plus, pendant qu'ils sont partis à la douche, qu'on enlève leur bâche, leur tente, leurs bidons d'eau, et même leur sac à dos avec dedans des papiers, des médicaments...

Si l'Etat français veut vraiment les accueillir, il doit commencer par créer un rapport de confiance, pas la défiance et la peur...

On leur dit : « Demandez l'asile ! »

Cette proposition est mensongère, notamment pour les Dublinés. Et plus de la moitié n'obtiennent pas ce fameux statut de réfugié...

Et que deviennent ceux qui sont déboutés ?

Après avoir fait la démarche, dans leur tête, de renoncer à passer en Angleterre, après plusieurs mois d'installation dans notre pays, comment peuvent-ils retrouver la paix intérieure : ils ont le choix entre retourner dans nos jungles et rester clandestinement en France...

Peut-on renvoyer dans leur pays des gens qui ont connu des mois d'un parcours meurtrier, par la Lybie, pays célèbre par ses traitements inhumains et dégradants à l'égard des migrants, et aujourd'hui par la Turquie.... Et qu'on ne nous dise pas que les autres routes sont des parcours de santé !

Peut-on éliminer ceux qui ne sont « que » des migrants économiques ? Comme si on quittait parfois son pays sans déchirement, sans y être contraint ? Comme s'il y avait une façon de mourir (mourir pour ses idées) meilleure qu'une autre (mourir de faim) ?

Doit-on les laisser demander l'asile dans le pays de leur choix, ou bien leur dire : « On vous sauve la vie, vous n'allez pas en plus vous montrer exigeants sur le lieu d'accueil !!! »

Mais tant qu'à faire d'essayer de reconstruire sa vie, de repartir à zéro, n'a-t-on pas le droit de le faire dans le pays dans lequel on pense qu'on s'intégrera le mieux sans se voir reprocher de faire du benchmarking ?

La scolarisation des enfants :

Il se pose de toute façon en plus le problème de la scolarisation des enfants qui est aussi un droit indiscutable. Les familles sont de plus en plus nombreuses sur les camps, mais comment aller à l'école quand on a passé la nuit avec ses parents à essayer de monter dans des camions, quand on pense que de toute façon le lendemain on ne sera plus là, quand on ne parle pas français et quand l'Etat ne se soucie pas d'ouvrir une école pour primo-arrivants avec des horaires et un programme adapté...

CE QUE DEMANDE L'ASSOCIATION SALAM NORD/PAS-DE-CALAIS (une bonne partie de ce passage est un copié collé d'un document similaire de l'automne 2014. Cela fait froid dans le dos de se dire qu'on est revenu à une situation qu'on croyait ne jamais revoir, peut-être même à pire...)

Bien sûr l'idéal serait de résoudre les problèmes dans les pays d'origine:

S'il n'y avait plus de guerre en Syrie ou de dictature en Erythrée, il n'y aurait plus (ou quasiment plus) de Syriens ou d'Erythréens sur les routes de l'exil et sur nos camps. Evidemment, il faudrait le temps que se résorbent les camps dans les pays généreusement abreuvés par les aides, comme la Turquie.

C'est le fond du problème mais on ne peut pas attendre la résolution des problèmes dans leur pays. Il faut maintenant pouvoir offrir des solutions humaines à chaque migrant...

En plus, on refuse l'immigration vers notre pays, mais que serait le monde de maintenant, comment se seraient développés les différents pays, s'il n'y avait pas eu des Christophe Colomb ou des Vasco de Gama, et sans les chercheurs d'aujourd'hui qui coopèrent à travers le monde et même s'exilent... N'oublions pas aussi par exemple qu'Air France a embauché un étranger comme PDG !

Au niveau européen :

Il est désormais plus que jamais primordial que la France soit fer de lance de la création d'un OFPRA européen (OEPR ?), sur le modèle du nôtre qui ne fonctionne pas si mal...

Nous sommes d'ailleurs très surpris que ce n'ait pas été l'objet de discussions lors de la campagne pour les élections européennes.

Nous demandons de l'argent européen pour des points d'accueil depuis lesquels on détacherait les gens vers différents pays de la communauté européenne.

Peut-on laisser l'Italie, la Grèce, l'Espagne, gérer seules.

Mais en aucun cas des CENTRES FERMES !

Il faut un accord entre les différents pays, en fonction des réalités du pays d'accueil : du nombre d'habitants, de la situation économique.

Il faudrait tenir compte des langues parlées, de la profession, du regroupement familial (élargi aux frères et sœurs, et aux parents et enfants majeurs)...

On évitera le critère de vulnérabilité qui a pour effet d'éliminer, définitivement, de tout, les hommes jeunes, en bonne santé, célibataires et sans enfant !

Peut-être envisager une sorte de fiches de vœux avec plusieurs pays dans un ordre de préférence...

Au niveau national, en France :

Les demandeurs d'asile représentent actuellement environ 0.15 % de la population. On peut bien les absorber !

POUR LES MINEURS :

Les mineurs non accompagnés sont un cas délicat : il est difficile de déterminer précisément l'âge de ces jeunes sans papiers qui selon les moments se prétendent mineurs ou majeurs suivant ce qu'ils espèrent obtenir.

Nous revendiquons que la prise en charge des mineurs relève des responsabilités nationales (et non plus départementales), et donc revienne directement à l'Etat, évidemment avec l'aide des départements de l'ensemble du territoire.

Il faudrait un accueil digne et efficace des Mineurs Non Accompagnés :

Un premier accueil d'urgence (de 24 à 96 heures) sur site (Calais et Grande-Synthe), dans des containers (ceux du Plan Grand Froid à Calais par exemple) : un container (ou deux pour éviter la saturation du lieu).

L'intérêt est d'offrir un isolement par rapport aux tentations et aux réseaux, même si les jeunes peuvent toujours repartir.

Ils seraient accueillis par des travailleurs sociaux, en nombre suffisant, formés pour ce public et assistés de traducteurs dans toutes les langues utiles (tigrinia, pachou, sorani etc.) L'AUDASSE doit passer avec des traducteurs dans toutes ces langues, pour expliquer, pour donner envie d'accéder à ce que la France leur offre. C'est une étape d'appropriation.

Très vite, il faut leur offrir un accueil un peu plus éloigné (par exemple à Gravelines, à mi-chemin entre Calais et Grande-Synthe), à nouveau pour une courte durée (entre 24 et 72 heures), pour entendre les informations justes, jusqu'à ce qu'ils acceptent d'aller à Saint-Omer, dans le centre de France Terre d'Asile. On y fait déjà éventuellement un peu d'alphabétisation...

De Saint-Omer, ils ne partent que quand ils sont volontaires, parce qu'ils ont un projet. Alors, ils vont dans les départements où il y a de la place.

Tout cela est à peu près ce qui était prévu dans le centre Amina au sein de Jules Ferry à Calais, centre qui n'est jamais sorti de terre.

Les locaux existent (ceux du Plan Grand Froid à Calais et du Centre FTDA de Saint-Omer) mais le besoin en est plus crucial dans le Nord (accueil minimaliste presque inexistant). Une coopération entre les deux départements pourrait être envisagée.

Il faut aussi prêter une attention particulière à ceux de ces jeunes qui sont pris en charge, souvent scolarisés, et qui le jour de leurs 18 ans se retrouvent à la rue... Comment se concentrer sur son travail scolaire si on n'a pas d'endroit à soi, pour se poser, pour dormir, pour travailler.

POUR LES ADULTES ET LES FAMILLES, il faudrait :

- des centres d'accueil (avec hébergement, repas, douches et toilettes) le long du littoral de la Mer du Nord et des autoroutes qui y mènent (A 16, A 25 et A 26), suffisamment nombreux pour que le nombre des occupants ne dépasse pas 200.
- le respect de la loi pour les demandeurs d'asile, immédiatement hébergés en CADA loin de notre littoral,

- En attendant la révision du Droit d'asile, la création d'un « titre de séjour » provisoire ouvrant le droit au travail,
- la prise en charge des publics très fragiles dans des centres adaptés éloignés,
- la prise en charge des publics fragiles dans des centres éventuellement locaux,
- la mise en place de propositions pour les interdits de séjour sur notre littoral,
- La fin des violences policières envers les migrants (certes minoritaires et non systématiques mais réelles) : gazages, tabassages, confiscation et/ou destruction des affaires personnelles... Les plaintes des personnes à ce sujet doivent être enregistrées avec l'aide d'un interprète et les victimes doivent être dirigées vers des structures ou des associations adaptées.
- L'abandon des empreintes Dublin pour ceux qui acceptent une mise à l'abri en CAO et CAES, comme cela avait été fait il y a deux ans au démantèlement de la jungle de Calais.
- Une révision du règlement Dublin III qui permette à chaque demandeur d'asile en Europe de déposer son dossier dans le pays qu'il aura choisi,
- la renégociation de certains points du traité du Touquet,
- l'étude améliorée et systématisée des demandes d'asile en Grande-Bretagne,
- la suppression de l'agence Frontex et la mise en place d'une agence européenne pour venir en aide aux migrants;
- la délivrance de laissez passer par les autorités britanniques pour les personnes qui ont de la famille en Grande-Bretagne,
- L'abandon des renvois dans les pays d'origine (en particulier des Afghans, des Soudanais...)
- L'aide au retour au pays modifiée : une aide collective intégrant par exemple cinq migrants et cinq personnes restées au pays,
- Le développement systématique des corridors humanitaires, qui ont connu une timide expérimentation.
Il faut développer cette politique pour tous les migrants (économiques ou politiques) depuis tous les pays depuis lesquels nous voyons arriver des exilés. Que ce soit là qu'ils déposent une demande d'asile dans des ambassades et de là qu'ils partent en avion avec un visa.
C'est la seule façon de rendre les passeurs inutiles.
Ils partiraient pour un pays d'Europe, mais aussi d'Amérique ou d'autres régions du monde.
D'ailleurs, dans certains endroits, le HCR offre aux exilés une réinstallation dans un autre pays.

Quant aux reproches faits aux associations par les autorités supérieures (Ministre de l'intérieur) ou par les collectivités territoriales, nous rappelons que ces associations n'auraient pas lieu d'être ou pourraient vaquer à d'autres occupations, s'ils respectaient simplement la loi.

art. L.345-2-2 CASF : toute personne en détresse doit bénéficier « *dans des conditions conformes à la dignité de la personne humaine, (...) de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale [...] et une orientation "vers tout professionnel ou structure susceptibles d'apporter l'aide justifiée par son état* »